

# **Bourses ARES pour souligner l'excellence de la recherche étudiante aux cycles supérieurs en économie sociale**

**1. Nom:**

Le concours porte le nom de « Bourses ARES pour souligner l'excellence de la recherche étudiante aux cycles supérieurs en économie sociale ».

**2. Objet:**

L'objet des bourses ARES est de promouvoir et d'encourager la recherche aux cycles supérieurs dans les domaines des organisations à but non lucratif ou de l'économie sociale au Canada.

**3. Annonce:**

L'annonce officielle des résultats du concours des bourses se fera lors de la tenue de la Conférence annuelle de l'ARES, laquelle se tient dans le cadre du Congrès canadien des humanités.

**4. Échéancier:**

- a. Appel aux candidatures – septembre à novembre (2009)
- b. Évaluation et octroi des bourses – novembre (2009) à janvier (2010)
- c. Annonce officielle des bourses et présentations des travaux de recherche par les récipiendaires lors de la Conférence annuelle de l'ARES – mai-juin (2010)

**5. Éligibilité:**

- a. Tout étudiant ou étudiante à plein temps canadien ou ayant le statut d'immigrant reçu dont les travaux portent sur des organisations à but non lucratif ou de l'économie sociale
- b. Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français

**6. Critères de sélection:**

- a. Dossier académique
- b. Qualité de la recherche effectuée
- c. Pertinence de la recherche en fonction des thèmes de la bourse (les organisations à but non lucratif ou de l'économie sociale)
- d. Contribution aux politiques, gouvernance, durabilité des organisations à but non lucratif ou de l'économie sociale

**7. Formulaire de demande de bourses:**

- a. Deux pages de présentation sur l'objet et les questions de recherche incluant des informations sur : la méthodologie, les partenaires de recherche (si c'est le cas) ; l'apport au développement de nouvelles connaissances ; et la pertinence de la recherche eu égard aux thèmes de la bourse, i.e., les organisations à but non lucratif ou l'économie sociale (maximum de 500 mots)

- b. Un curriculum vitae (maximum de 4 pages) indiquant l'échéancier d'études en cours, la date de fin des études, les bourses et autres financements reçus, les publications et communications réalisées, l'expérience de recherche
- c. Une lettre d'appui de la personne à la direction du projet de recherche ou de toute autre personne ayant un lien direct avec la recherche réalisée (partenaire de recherche par exemple). La lettre devra faire état d'un commentaire appréciatif sur la pertinence des travaux eu égard au thème du concours (les organisations à but non lucratif ou de l'économie sociale)

**8. Processus d'évaluation:**

- a. La composition du Comité d'évaluation des bourses ARES est confirmée annuellement lors de la tenue de l'assemblée générale de l'ARES (mai-juin). Le Comité est composé minimalement d'au moins trois membres, dont un représentera l'Institute for Nonprofit Studies du Mount Royal College
- b. Le Comité devra suivre les règles de sélection définies à cet effet pour l'octroi des bourses et recommandera aux membres du Conseil d'administration de l'ARES les noms des personnes retenues
- c. Le Conseil d'administration de l'ARES sera responsable de l'annonce de l'octroi des bourses aux personnes ayant postulé et aux récipiendaires retenus

**9. Bourses:**

- a. Deux bourses de 2 500 dollars seront allouées annuellement
- b. Deux enveloppes de 2 500 dollars seront réservées pour couvrir les frais de déplacements et d'hébergements pour les récipiendaires afin que ces chercheurs présentent les résultats de leurs travaux lors de la tenue de la Conférence annuelle de l'ARES. Les fonds nécessaires à l'octroi des bourses et des enveloppes pour participer à la Conférence annuelle sont fournis pour une période de trois années (2009 – 2010 – 2011) à l'ARES par l'Institute for Nonprofit Studies du Mount Royal College
- c. Les versements seront faits par l'ARES aux récipiendaires des bourses
- d. Les récipiendaires seront invités à présenter leurs travaux à la Conférence annuelle de l'ARES

**10. Suivi:**

- a. L'annonce des résultats du concours sera présentée dans le Journal ARES et sur le site Internet de l'organisation
- b. Une lettre officielle sera communiquée aux récipiendaires par les membres du Conseil d'administration de l'ARES